

1
(N° 263.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur JOSEPH-CLORIS BONNETERRE, cordonnier, à Sars-la-Bruyère (Hainaut).

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Louis-Joseph-Cloris Bonneterre, cordonnier, à Sars-la-Bruyère (Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces annexées à la demande, que le sieur Bonneterre est né en France; qu'il est âgé de 28 ans; qu'il habite la Belgique depuis le 11 mars 1831; que, quoique sans fortune, il jouit d'une bonne réputation dans la commune qu'il habite, et qu'il fait sa demande de naturalisation dans la principale vue de pouvoir solliciter un emploi dans la douane.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le vice-président,
DU BUS aîné.